

COMMUNE DE RIXENSART

AVIS URBANISME

La sprl PROPIMO, représentée par Monsieur Pierre MOORKENS, dont les bureaux se trouvent à 1040 Bruxelles, avenue de Tervueren 81, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un terrain sis avenue Englebert à 1331 Rixensart, paraissant cadastré 3^{ème} division section B parcelles 482 Y 8, 484 Y, 485 N, 486 A.

Le projet tend à **construire 7 habitations unifamiliales, à abattre des arbres et à créer des voiries communales** et présente les caractéristiques suivantes qui nécessitent une enquête publique:

1° le projet déroge aux prescriptions en vigueur du plan particulier d'aménagement n°1 de Rosières, en ce qui concerne :

- 1) l'implantation des habitations numérotées 1, 2 et 5 qui ne se conforme pas au front de bâtisse obligatoire ;*
- 2) le faîtage des volumes secondaires à usage de garage qui n'est pas parallèle à la façade principale à rue ;*
- 3) les emplacements de stationnement privés qui empiètent partiellement sur la zone de la voirie ;*
- 4) les joues des lucarnes en ardoises non conformes;*

2° en application de l'article 12 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.



Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du **09 avril 2018** au **08 mai 2018**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **09 mai 2018** de **09h00** à **09h30**.

au service de l'Urbanisme
Colline du Glain 33
1330 Rixensart

Le dossier peut être consulté auprès de ce même service. Des explications techniques seront fournies les jours ouvrables de **8 heures à 11 heures 30**, ainsi que le mardi **24 avril 2018** de 16 à 20 heures.